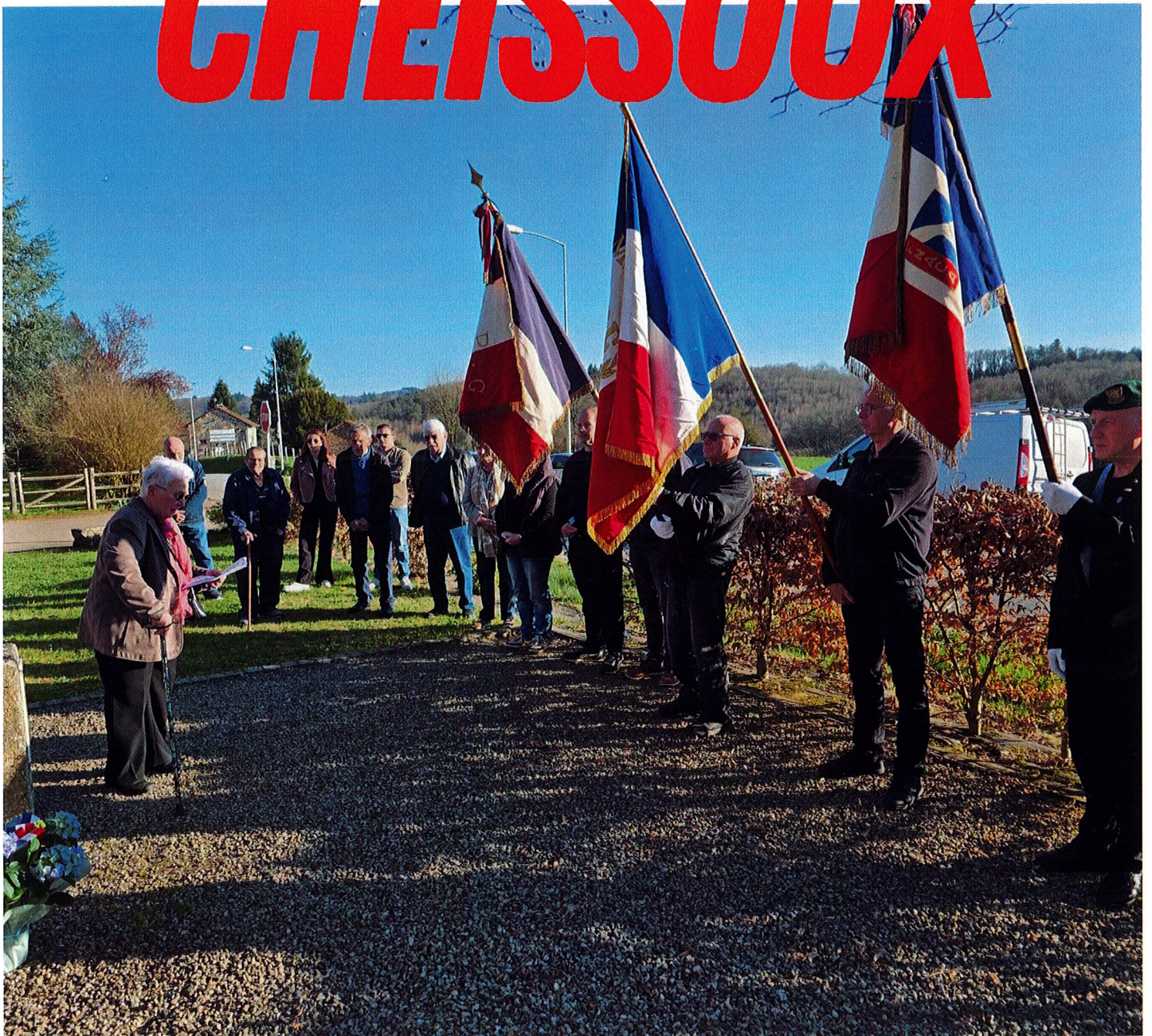


MAGAZINE MUNICIPAL

JUIN 2026

CHEISSOUX



COMMÉMORATIONS

HOMMAGES ET SOUVENIRS

" EDITO

MERCI ET AU TRAVAIL !

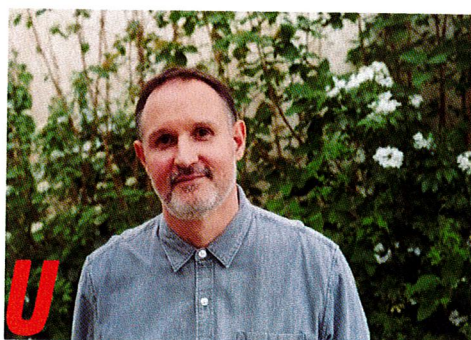
Je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir renouvelé votre confiance à l'équipe municipale le 22 avril dernier. D'une part, alors qu'il n'y avait qu'une liste, on peut constater que les électeurs de Cheissoux se sont déplacés dans les mêmes proportions que la moyenne nationale et cela donne de la force à la démocratie locale, et donne à notre municipalité de la légitimité pour agir. D'autre part, je voudrais aussi remercier les personnes qui n'ont pas voté pour notre liste, car cela nous donne une bonne leçon d'humilité et croyez-bien que nous allons tout faire durant le mandat pour vous convaincre. Notre ambition est claire : gérer au mieux les affaires communales.

Ce n'est pas si simple car les moyens financiers de la commune ne sont pas extensibles et la liste des choses à faire est à rallonge. Nous allons devoir faire des choix pas toujours faciles, des arbitrages, mettre des priorités. Ces choix devront être portés par l'équipe d'agents communaux en qui j'ai toute confiance pour nous offrir à tous le meilleur service public. Nos agents communaux étant tous habitants de la commune, il y va aussi de leur intérêt et je veux les remercier et leur garantir la qualité des conditions de travail qu'ils méritent.

Par ailleurs, j'ai l'honneur d'avoir été élu Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. J'ai toujours défendu l'échelon intercommunal qui est désormais indissociable de la commune. Chaque jour, c'est la com com qui s'occupe de l'eau, qui ramasse les déchets, qui offre des places de crèches, une bibliothèque, des logements... Notre Communauté de Communes a des dossiers importants à venir dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va nous occuper plusieurs années. Au-delà de potentielles parcelles qui pourraient devenir constructibles, nous allons surtout interroger la place de la forêt, de l'eau, du tourisme, des commerces, des énergies renouvelables... Et que ce soit à Cheissoux, ou à Portes de Vassivière, je garderai et cultiverai mon esprit d'ouverture et d'écoute active.

Vous pouvez compter sur moi, sur mon engagement et mon dévouement au service du bien commun. Et quand je ferai des âneries car j'en ferai sûrement, je sais pouvoir compter sur vous pour me parler du pays. Merci à tous et profitez bien de notre belle campagne cheissounaude durant ces mois ensoleillés.

**LE MAIRE,
VINCENT
ECHASSERIEAU**



"ÇA S'EST PASSÉ

1.



LES ÉCOLIERS SUR LES CHEMINS

Jeudi 2 avril, les sentiers de Cheissoux ont vibré au rythme des pas des élèves du RPI Bujaleuf-Cheissoux-Saint-Julien-le-Petit. Organisée en partenariat avec le Pays Monts et Barrages, cette randonnée a rassemblé les enfants autour de trois parcours adaptés à chaque tranche d'âge. Entre effort et bonne humeur, tous ont relevé le défi avec enthousiasme. À l'arrivée, fatigués mais heureux, ils ont savouré un goûter bien mérité offert par la municipalité.

Les instituteurs proposeront un spectacle de fin d'année le Mardi 30 Juin à 18h00.

Le lieu sera communiqué ultérieurement.

3.



LA CULTURE AU GRAND JOUR

Merci au Conseil départemental de la Haute-Vienne de promouvoir des artistes locaux. Le 3 avril dernier, Vilvorde a partagé sa poésie, sa voix suave et sa musicalité avec les spectateurs de la commune, l'occasion de (re)découvrir une salle polyvalente qui offre de nombreuses possibilités.

2.



DEUX COMMÉMORATIONS

Comme chaque année, notre Commune a honoré deux dates importantes de notre mémoire collective :

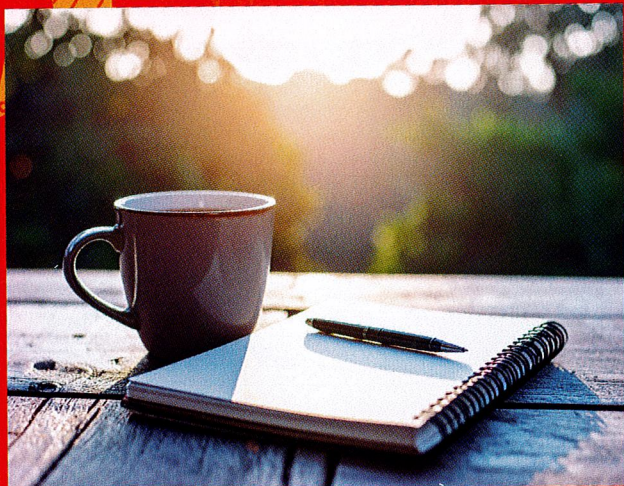
- ♦ le 19 Mars, en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc,
- ♦ le 8 Mai, pour célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale et rendre hommage à ceux qui ont combattu pour la liberté.

Ces cérémonies, empreintes de recueillement, rassemblent élus, habitants et anciens combattants autour des valeurs de paix, de mémoire et de reconnaissance.

Dans un souci de respect de l'environnement et de continuité symbolique, les fleurs déposées lors de ces commémorations sont ensuite replantées sur la Commune, afin qu'elles continuent de fleurir la vie locale et d'honorer durablement la mémoire de ceux qui se sont battus.



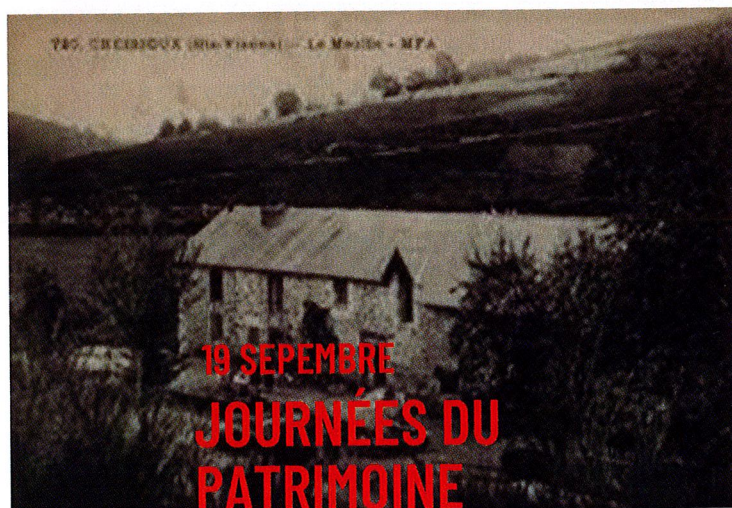
“ LES DATES À NE PAS MANQUER ”



LES MERCREDIS MARCHÉ DE CHEISSOUX

LE MARCHÉ DE CHEISSOUX A RETROUVÉ SA PLACE AU CŒUR DU BOURG. CHAQUE MERCREDI, DE 10H À 12H, HABITANTS ET VISITEURS PEUVENT Y RETROUVER VIENNOISERIES, LÉGUMES DE SAISON, VIANDE DE PORC ET FROMAGES DE CHÈVRE, DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE METTANT À L'HONNEUR LES PRODUCTEURS LOCAUX.

DATES À RETENIR : LES MERCREDIS 17 JUIN, 15 JUILLET ET 12 AOÛT, LE MARCHÉ SE FERA ÉGALEMENT EN MUSIQUE ET SE PROLONGERA EXCEPTIONNELLEMENT JUSQU'À 14H00 AVEC DES POSSIBILITÉS DE DÉJEUNER SUR PLACE.



DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2026, LE FOYER RURAL DE CHEISSOUX ORGANISERA UNE CONFÉRENCE CONSACRÉE AUX MOULINS DE BUJALEUF ET DE CHEISSOUX, ABORDÉS DANS LEUR CONTEXTE SOCIAL ET HISTORIQUE. LONGTEMPS AU CŒUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET QUOTIDIENNE DES VILLAGES, CES MOULINS SERONT ÉVOQUÉS COMME DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE ET DES RELATIONS SOCIALES D'AUTREFOIS.

LA CONFÉRENCE SE TIENDRA LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 À 16H00, À LA SALLE POLYVALENTE DE CHEISSOUX, ET S'ADRESSERA À TOUS LES PUBLICS, HABITANTS, CURIEUX OU PASSIONNÉS D'HISTOIRE LOCALE.

" L'INFO EN VRAC

PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL D'URBANISME

LA CONCERTATION PRÉALABLE EST EN COURS

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière poursuit la mise en place des outils destinés à garantir une concertation continue, transparente et accessible pour l'ensemble des habitants et acteurs de territoire.

A cet effet, un cahier de concertation est mis à disposition du public, en mairie. Ce dernier a pour objectif de recueillir les observations, propositions et contributions des administrés afin d'alimenter la réflexion collective et d'enrichir le projet territoire.



FORÊT

ET SI LA COMMUNE DEVENAIT PROPRIÉTAIRE ?

La Mairie travaille depuis plusieurs mois sur un projet d'acquisition forestière sur la commune qui aurait le mérite d'une part de préserver les ressources forestières de la commune, mais également d'assurer sur le long terme la bonne santé financière de la commune. Les parcelles forestières de la commune représentent actuellement environ 3 ha principalement réunies autour du site du Puy des Roches. La commune souhaite augmenter son massif forestier pour en avoir une gestion durable pilotée par l'ONF.

Si vous êtes propriétaire de parcelles de forêt ou de taillis et que vous souhaitez vendre, merci de nous le faire savoir dans l'optique de constituer un bien commun au service de tous.

NOUVEAUTÉ

CHEISSOUX A SON BUREAU DE POSTE... TOUTE L'ANNÉE

Situé au camping Lous Suais, le relais postal propose la plupart des services de la Poste. Achats de timbres, envois de lettres, colis, recommandés... C'est aussi là que vous pouvez récupérer vos recommandés, Colissimo ou Chronopost en cas d'absence, lors du passage de notre factrice.

Tel. du camping Lous Suais : 05 55 69 56 94.

Le camping de Cheissoux est aussi un point de contact avec la Poste en cas de besoin, pour tous les professionnels des villages environnants.



ERIC SAULE (A GAUCHE), LE DIRECTEUR DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE DE LIMOGES A PERMIS LA VISITE DU CENTRE DE TRI LE 30 AVRIL DERNIER, POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LE CHEMIN DES LETTRES ET COLIS DE CHEISSOUX. IL EST ACCOMPAGNÉ DE GILLES (AU CENTRE), LE RESPONSABLE DU CAMPING LOUS SUAIS ET DE MARIE-CLARISSE DAODOU (A DROITE), INTERLOCUTRICE DÉSORMAIS DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS DE CHEISSOUX.

" L'INFO EN VRAC

FORÊTS LIMOUSINES - FORÊTS D'AVENIR

POUR LES PETITS PROPRIÉTAIRES

Le PETR Monts et Barrages porte en lien avec le CNPF (centre national de la propriété forestière) un programme pour accompagner les propriétaires forestiers dans un objectif de gestion durable de la forêt. 42% du territoire de Monts-et-Barrages est recouvert de forêt. Conseils techniques, mise en place de plans de gestion simples, informations collectives, formations à la sylviculture... Renseignez-vous après de la technicienne forestière, Inès Mazalaigue au 06 59 34 15 19 ou 05 55 69 57 60 - ines.mazalaigue@cnpf.fr



CAMBRIOLAGES

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Au quotidien :

- Protégez les accès avec un système de fermeture fiable
- Installez des équipements adaptés (volets, grilles...)
- Soyez prévoyants et photographiez vos objets de valeurs, notez les numéros de série des matériels...
- Ne laissez jamais rentrer un inconnu chez vous
- Ne laissez pas la clé sous le paillasson ou dans le pot de fleurs
- Ne dites pas sur les réseaux sociaux que vous êtes en vacances
- Prévenez un voisin ou la gendarmerie, les rondes seront renforcées



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE NOV HABITAT 87

Des conseils neutres et gratuits pour adapter ou rénover votre logement, voilà ce que propose la plateforme Nov Habitat 87. Vous pourrez être informés sur les aides mobilisables et être orientés vers les organismes publics les plus adaptés à votre besoin.

Les conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 05 55 14 88 42 ou sur contact@novhabitat87.fr



" URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME : C'EST QUOI ?

LE CU POUR CERTIFICAT D'URBANISME

Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? L'obtention d'un certificat d'urbanisme (CU) est recommandée. Le CU informe sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain, les taxes et les servitudes. Il existe 2 types de CU : le CU d'information si vous n'avez pas encore de projet de construction sur le terrain et le CU opérationnel si vous en avez un. Le CU opérationnel vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle.

Un CU se demande en mairie et est valable 18 mois.

LA DP POUR DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction. Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de la création de surface, d'un aménagement intérieur et/ou extérieur (exemple changement de fenêtre, reprise de toiture...) ou encore d'un changement de destination de votre bien (exemple un garage qui devient une pièce de vie).

Cerfa disponible sur internet.

LE PC POUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est nécessaire pour les travaux qui entraînent une création de surface de plancher ou d'emprise au sol ou un aménagement intérieur ou extérieur de votre bien immobilier dans certaines conditions, notamment si vous souhaitez construire un bâtiment de plus de 20 m² ou faire des travaux importants sur une construction existante. Les travaux et constructions de plus faible importance sont soumis à déclaration préalable de travaux (DP). La mairie est là pour vous aiguiller dans les différentes démarches.

Cerfa disponible sur internet.

LE PD POUR PERMIS DE DÉMOLIR

Quelle que soit la démolition envisagée (grange, garage...), vous devez obtenir un permis de démolir. En l'absence de démarche, le risque est de devoir payer des impôts fonciers ad vitam eternam sur des constructions qui n'existent plus.

Cerfa disponible sur internet.



Certains travaux ne nécessitent pas de demandes particulières

- les constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas cinq m² ;
- des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement à l'identique d'une gouttière, de tuiles de la toiture...) ;
- des murs de moins de deux mètres de haut
- des terrasses de plain-pied ;
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m²...

En revanche, dans d'autres cas (travaux de ravalement, installation d'une clôture...), l'obtention d'une autorisation préalable ou d'un permis de construire est obligatoire.

" L'INFO EN VRAC

SANTÉ ET SOUTIEN !

LA COMMUNIUNAUTÉ DE COMMUNES EST LÀ !

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter désormais le :

☎ 05 87 08 70 09

 Du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30

Pour toutes autres demandes, **en dehors de ces horaires**, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Important : L'ancien numéro reste actif uniquement pour les professionnels de santé et autres instances. **Il ne doit plus être utilisé par les patients.**

CENTRE de SANTE Intercommunal

CONSULTATIONS DE MEDECINS GENERALISTES

 Prendre rendez-vous
du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00
05.87.08.70.09

PEYRAT-LE-CHÂTEAU Sur Rendez-Vous
Lundi/Mardi : 9h à 19h **OU** Jeudi/Vendredi : 9h à 19h
1 Rue du Lac

EYMOUTIERS
Mercredi de 9h à 17h00 Sur Rendez-Vous
Vendredi de 9h à 17h00 Sur Rendez-Vous
Samedi 8h30 à 11h30 Sans rendez-vous
2 Chemin de la Côte de Château

BUJALEUF Sur Rendez-Vous
Mardi de 9h à 17h00
Jeudi de 9h à 17h00
3 Impasse des Sabotiers

NEDDE Sur Rendez-Vous
Jeudi de 9h à 16h00
116 Route d'Eymoutiers

CDS Portes de Vassivière agréé et conventionné
FINESS 870019445



Depuis 2 ans la Communauté de Communes s'est engagée pour trouver une solution médicale de proximité à tous (numéros ci joints).

Attention, le centre de santé ne peut accueillir que les patients munis d'une carte vitale.

Et si vous avez un coup dur dans la vie , l'épicerie sociale peut-être là pour vous.

Prises de RDV fortement conseillées.

05 55 57 54 58

epicerie-sociale@cc-portesdevassiviere.fr

J'ai une **urgence dentaire** mais je n'ai pas de dentiste référent ou je n'arrive pas à joindre mon dentiste ?



05 55 11 32 12

Les **dentistes de la CPTS Monts et Barrages** s'organisent pour vous proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais lorsque vous n'avez pas de solution.

L'AGRIVOLTAÏSME EN QUESTION

ACTUELLEMENT PLUSIEURS AGRICULTEURS ENVISAGENT DES PROJETS SUR LA COMMUNE. AU REGARD DES QUESTIONS LÉGITIMES QUI SE POSENT, IL NOUS SEMBLE NÉCESSAIRE D'ÉVOQUER LA PLACE D'UNE MAIRIE DANS CE TYPE DE PROJET.

CE QUE DIT LA LOI

L'adoption de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a ouvert la voie à un usage partagé des parcelles agricoles pour l'agrivoltaïsme.

Le Code de l'énergie définit un projet ainsi : « une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ».

À travers la loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'État définit un cadre pour tout projet agrivoltaïque. L'installation des panneaux photovoltaïques sur un terrain agricole doit rendre des services identifiables :

- L'amélioration du potentiel agricole ;
- La protection face aux aléas climatiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du bien-être animal.

La loi fixe deux autres contraintes impératives à tous les projets agrivoltaïques: la réversibilité de l'installation et le maintien à titre principal de l'activité agricole.

COMMENT SE DÉROULE UN PROJET D'AGRIVOLTAÏSME ?

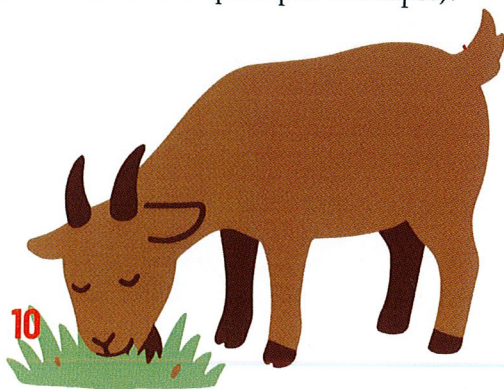
1.

Une phase préparatoire avec la rencontre pour chaque projet, de deux acteurs privés (un bureau d'étude et un agriculteur) qui doivent déterminer à travers des études les possibilités en respectant la législation : faisabilité technique (ensoleillement, raccordement au réseau...), étude agricole (maintien de l'activité) et étude d'impact environnemental (faune, flore, paysage, eau).

Il est à noter que les Mairies n'ont pas la possibilité de se prononcer pour ou contre ce type de projet et ne sont même pas nécessairement sollicitées à ce stade.

2.

Une phase de demande d'autorisation. En pratique : le dépôt d'une demande de permis de construire. Les services de la préfecture instruisent le dossier. S'il est validé, la Mairie est tenue de signer le permis de construire. Sans possibilité légale de ne pas le faire. Lorsque le projet prévoit la production de plus de 50 MegaWatts d'électricité, les services de la préfecture peuvent imposer des contraintes environnementales supplémentaires (comme une étude d'impact par exemple).



Un décret d'avril 2024 complète la loi de 2023. Les projets agrivoltaïques doivent notamment assurer à l'exploitation un revenu agricole durable. Le décret détermine également des procédures de contrôle et de sanctions.



3.

Ensuite arrive une phase de consultations et d'avis :

- a) de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale),
- b) du CDPENAF (Comité Départemental de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers),
- c) de la chambre d'agriculture.

Les collectivités territoriales (mairie et communauté de communes) peuvent donner un avis à ce stade. Mais cet avis est purement consultatif : L'Etat choisit seul (via la préfecture), de délivrer ou non l'autorisation.

Une enquête publique est obligatoire. Elle permet aux citoyens, aux associations et aux élus locaux de donner un avis. Ces avis sont collectés, souvent en mairie, par un commissaire enquêteur désigné par les services de la préfecture et remontés au décideur, le Préfet.

4.

Une nouvelle phase début alors : **L'instruction du dossier par plusieurs services de l'Etat** : DDT (Direction Départementale des Territoires), DREAL (environnement) et d'autres services (architecte des bâtiments de France, par exemple, ...).

L'Etat vérifie alors la conformité des projets par rapport aux réglementations d'urbanisme, d'environnement et de règles agricoles.

5.

La **décision administrative est prise par le Préfet du département** dans un délai de deux mois suite au dépôt du permis de construire.

La décision peut alors faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif si et seulement si, l'une des réglementations n'a pas été respectée (lors de la phase -4-).

6.

A l'issue des procédures, **les travaux peuvent commencer** (raccordement, construction mise en service).



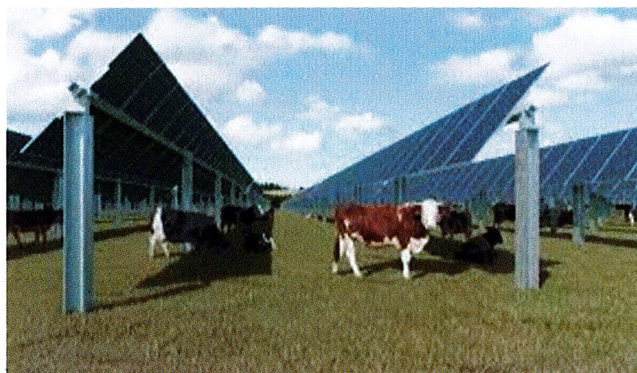
ET CHEISSOUX DANS TOUT ÇA ?

La mairie a connaissance de 2 projets. Ils en sont à la phase préparatoire (-1-). Quel qu'en soit l'issue, l'avis de la Mairie ne sera que consultatif et n'aura strictement aucun effet sur la mise en place ou non de ces projets.

En effet, l'agrivoltaïsme est géré par la politique agricole nationale et la question de l'agriculture ne relève pas des compétences de la Mairie.

Il faut rappeler que ce type de projet s'inscrit dans le cadre du droit à la propriété privée de chacun, hormis dans la zone protégée de la chapelle, classée aux bâtiments de France.

Un plan local d'urbanisme, à l'échelle de l'intercommunalité est en cours de mise en place et pourra faire évoluer les restrictions dans les années à venir. Elles s'appliqueront alors à tous, mais dans quelques années.



Nous avons reçu en mairie bon nombre de questions ou d'affirmations de la part des habitants : très opposés, inquiets, curieux ou enthousiastes à ces projets. Il nous a donc semblé bon de faire un point en reprenant ce qui nous a été rapporté pour y apporter des réponses factuelles.



AGRIVOLTAÏSME : VRAI / FAUX ?**LA MAIRIE DE CHEISSOUX NE SERT À RIEN DANS CE DOSSIER ET NE FAIT RIEN ?**

Vrai et **Faux**. Sur ce type de dossier, l'Etat est seul décisionnaire pour valider ou non un projet d'agrivoltaïsme sur le territoire. La mairie n'a pas son mot à dire... Ou presque :

En effet, s'il n'est pas possible pour une mairie d'agir pour ou contre un projet, elle peut demander ou suggérer des aménagements. Demander, pas exiger.

Dans la mesure où la mairie n'a pas de pouvoir de décision, et que les porteurs de projets n'ont aucune obligation de suivre les demandes d'aménagements suggérées (s'ils ont l'autorisation des services de l'état), seul le dialogue, le bon sens et l'écoute mutuelle (des habitants, et des porteurs de projets) peut permettre de faire évoluer l'impact d'un projet sur un territoire. Il est de l'intérêt de tous, qu'un projet, s'il a lieu puisse se faire dans les meilleures conditions possibles pour notre territoire. Ou les moins pires, selon l'opinion de chacun. Les avis des différents membres du conseil sont d'ailleurs variés sur la question.

C'est dans cette optique que la Mairie a choisi (avec plusieurs élus) de rencontrer les agriculteurs concernés, mais également les bureaux d'études chargés par les agriculteurs de ces projets. Notre objectif était de connaître pour commencer les détails et l'étendue de chaque projet. Nous avons ensuite l'objectif d'anticiper le plus possible les impacts éventuels dans le cas où la décision du préfet y serait favorable : distance entre les installations et les habitations, respect des zones humides, respect des abords des chemins de randonnées, traitement paysager. Ceci afin de limiter autant que faire se peut l'impact visuel.

SI LA MAIRIE N'A PAS VRAIMENT SON MOT À DIRE EN OUI OU EN NON, ALORS ON NE PEUT RIEN FAIRE POUR OU CONTRE ?

Faux. Les avis des citoyens peuvent être déposés en phase -3-. Ils laissent des traces écrites et sont remontés aux différents services de l'Etat et donc au Préfet. Par ailleurs il est bon de rappeler que la loi s'applique à tous (y compris aux Mairies et au Maire), et que les lois sont faites par les Députés et Sénateurs. Ils peuvent être interrogés, contactés et sont présents régulièrement sur le territoire.

LES AGRICULTEURS POURRAIENT SE CONTENTER DE METTRE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DE LEURS BÂTIMENTS ?

Vrai mais **Faux**. Concernant l'installation sur les toits de bâtiments, plusieurs difficultés se cumulent : obtention là aussi d'un permis de construire, solidité des charpentes qui nécessitent d'être renforcées, la quasi-impossibilité pratique de revendre l'énergie produite (l'autoconsommation de l'énergie est désormais seule conseillée sur ce type de projet. Le rachat d'électricité sur les nouveaux contrats n'est pas rentable). Les assureurs sont également très réticents à assurer les agriculteurs pour les panneaux installés sur les toits de leurs bâtiments.

Les agriculteurs (comme les particuliers) peuvent installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures (en suivant les règles d'urbanisme évoquées), mais l'usage de l'électricité produite est limité.



PERMIS DE CONSTRUIRE

AGRIVOLTAÏSME : VRAI / FAUX ?**L'AGRIVOLTAÏSME OFFRE UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE À L'AGRICULTEUR D'AUJOURD'HUI ?**

Vrai. L'objectif d'un projet d'agrivoltaïsme est de permettre à un agriculteur de tirer un revenu complémentaire à son activité agricole. Mais pour tirer un revenu, de cette activité, la surface de panneaux installés doit être plus importante que la surface de toits de bâtiment.

Certains modèles tentent à démontrer que là où une exploitation fait actuellement ses revenus à 50% par son exploitation et à 50 % par la PAC (Politique Agricole Commune), un projet d'agrivoltaïsme pourrait permettre à un agriculteur de tirer 15 à 20% de ses revenus de cette activité.

Un projet d'agrivoltaïsme ne se gère pas du tout de la même façon qu'une installation photovoltaïque à la maison. La production plus importante et centralisée d'électricité, permet une gestion globale de l'énergie produite et permet sa revente. Non pas par l'agriculteur mais par la société qui l'exploite. Ainsi, le revenu tiré par l'agriculteur est un loyer payé par la société exploitante à l'agriculteur pour une durée préétablie. Elle garantit ainsi un revenu constant à l'agriculteur sur une durée longue, qu'il y ait du soleil ou pas.

JE SUIS AGRICULTEUR, JE PEUX INSTALLER UN PROJET D'AGRIVOLTAÏSME SUR DES TERRAINS QUI NE M'APPARTIENNENT PAS...

Vrai et Faux. Oui, en France, un agriculteur peut porter ou exploiter un projet d'agrivoltaïsme sur un terrain dont il est locataire, mais cela nécessite impérativement l'accord du propriétaire du terrain et un montage juridique adapté, strict (notamment le respect de la loi APER du 10 mars 2023).

Le cas est même suffisamment fréquent pour que l'Assemblée nationale ai commencé à encadrer spécifiquement cette situation.

En pratique, beaucoup de projets concernent : un propriétaire foncier + un agriculteur exploitant en fermage, + un énergéticien / développeur photovoltaïque.

Le rapport de l'Assemblée nationale sur l'agrivoltaïsme mentionne explicitement ce cas

Donc juridiquement : l'agriculteur peut exploiter le terrain sans en être propriétaire ; mais il ne peut pas décider seul de l'installation photovoltaïque.

Et Il ne peut évidemment pas mettre de panneaux sur un terrain dont il n'est ni locataire ni propriétaire.

L'AGRIVOLTAÏSME OFFRE UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE À L'AGRICULTEUR D'AUJOURD'HUI...

Vrai. Les recettes financières sont indéniables et certains modèles tentent à démontrer que là où une exploitation fait ses revenus à 50% par son exploitation et à 50 % par la PAC (Politique Agricole Commune), cela pourrait se transformer en 40% exploitation 40% PAC et 20 % solaire. Néanmoins, si le gain est constaté pour l'agriculteur qui porte le projet, cela va générer des problèmes de reprises d'exploitation dans le futur puisque le foncier des terres agricoles va prendre de la valeur et les jeunes agriculteurs auront plus de mal à mobiliser l'argent nécessaire pour pouvoir s'installer.

L'AGRIVOLTAÏSME, PEUT METTRE EN DANGER L'AGRICULTURE DE DEMAIN...

Vrai. L'installation de projets d'agrivoltaïsme rend le rachat d'une exploitation agricole par un repreneur beaucoup plus couteuse, puisque lors du rachat, le montant rapporté par les panneaux doit être pris en compte. Cela rend plus difficile pour un repreneur (notamment un jeune agriculteur qui s'installe), de trouver l'argent nécessaire pour racheter l'exploitation puisque les terrains lui coutent plus cher à l'installation. Même s'il bénéficiera ensuite à son tour, des revenus énergétiques de l'installation.

AGRIVOLTAÏSME : VRAI / FAUX ?**L'agrivoltaïsme pollue les sols ?**

Faux Aujourd'hui les techniques utilisées d'implantation sont sans fondations et la filière de recyclage des panneaux est structurée. D'ailleurs, le démantèlement de chaque projet est prévu dès son démarrage et une provision budgétaire est même obligatoire.

L'agrivoltaïsme participe de l'artificialisation des sols ?

Vrai et Faux En soi les techniques d'installation ont un ancrage par pieux enterrés donc limitent l'artificialisation. Néanmoins, les transformateurs sont eux bien « cimentés » et consomment de la terre agricole, réduisant ainsi la capacité de production et la biodiversité.

L'agrivoltaïsme génère des ondes ?

Faux Les panneaux photovoltaïques n'émettent pas d'ondes électromagnétiques. Le champ électrique est produit par les onduleurs mais une enveloppe métallique de protection peut être installée sur ces derniers pour limiter les ondes électromagnétiques produites.

L'agrivoltaïsme est une réponse au changement climatique ?

Vrai et Faux Certaines parcelles qui étaient très productives il y a plusieurs décennies souffrent aujourd'hui de stress hydrique chaque été, ce qui limite la possibilité de culture et de fourrage. L'ombre portée par des panneaux solaires pourrait y être bénéfique. Néanmoins, les projets envisagés ne se limitent pas aux bouts de parcelles qui seraient en difficulté d'exploitation.

La mairie va gagner de l'argent si un projet s'installe

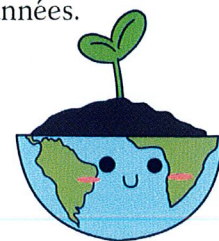
Vrai et Faux. Un avantage fiscal qui pourrait permettre à la commune de bénéficier de 10 % de son budget annuel supplémentaire, ce qui pour Cheissoux est loin d'être négligeable. L'implantation éventuelle de ces projets, s'ils ne sont pas encadrés, pourrait détériorer le cadre visuel que nous apprécions tous et faire perdre une partie de son charme actuel et son attrait touristique à la commune.

Les habitants n'ont rien à y gagner

Vrai et Faux. Pour les habitants situés à proximité immédiates des implantations de ces projets, l'aspect visuel, la « vue » sera modifiée durablement. La concertation peut permettre de limiter ces impacts si les projets se font, la mairie n'ayant aucun moyen légal de décider de la validation ou du refus d'un projet, de toute façon.

Mais un autre point est également à étudier : si ces projets devaient se faire suite à un accord du Préfet, la mairie pousserait les bureaux d'études à constituer une société d'énergie locale afin que les habitants de Cheissoux puissent avoir de l'électricité solaire à prix préférentiel par rapport au prix du marché actuel.

Les élus ont pleine conscience des difficultés financières actuelles de nombreux foyers de Cheissoux en raison des coûts de l'énergie, qui ne cessent d'évoluer à la hausse depuis plusieurs années.



"BRÈVES DE CONSEIL



DE GAUCHE À DROITE : NATHALIE BOURDELAS, GAËTAN ARRONDEAU, ISABELLE LALLART, ALAIN DUVERNOIS, ISABELLE JÉGOU, ERIC YACINTHE, PASCALE FAYETTE, JÉRÔME RABY, VINCENT ECHASSERIEAU, MARYANICK CHAMPAUD, LUC JÉGOU,

ELECTIONS

LA LISTE "TOUTES ET TOUS POUR CHEISSOUX" A ÉTÉ ÉLUE DÈS LE PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION MUNICIPALE POUR 6 ANS

Suite aux élections municipales de mars derniers, plusieurs représentants ont été désignés par le Conseil municipal :

Syndicat Energies Haute-Vienne secteur SUD-EST : Luc JÉGOU ;

Référentes Sentiers de randonnée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière : Isabelle LALLART, Isabelle JÉGOU et Maryanick CHAMPAUD ;

Correspondant défense : Vincent ECHASSERIEAU ;

Sécurité routière : Jérôme RABY et Éric YACINTHE ;

Référent Pandémie : Vincent ECHASSERIEAU ;

Membre Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière : Vincent ECHASSERIEAU ;

Référentes Instances gérontologiques : Isabelle JÉGOU et Pascale FAYETTE ;

Référentes Tourisme auprès de la Communauté de Communes : Isabelle LALLART et Isabelle JÉGOU ;

Référents Communes Forestières : Alain DUVERNOIS, Luc JÉGOU et Jérôme RABY ;

Représentante au Comité Syndical du Parc Naturel Régional Millevaches : Isabelle JÉGOU ;

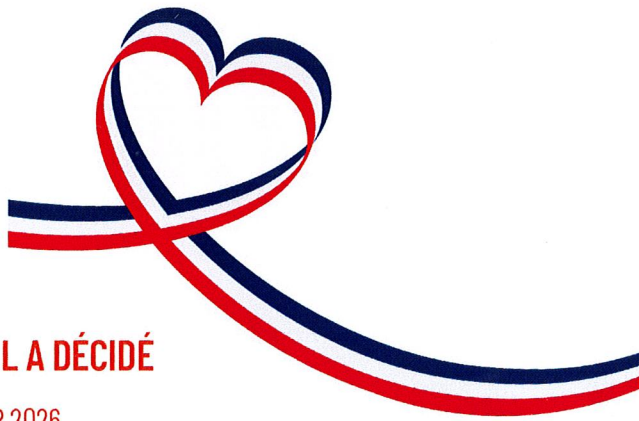
Représentante à la Commission Impôts de la Communauté de Communes : Nathalie BOURDELAS ;

Référents PCAET (plan climat air énergie territorial) Communauté de Communes : Gaëtan ARRONDEAU et Isabelle LALLART ;

Référente santé CPTS Monts et Barrages : Isabelle LALLART ;

Référent Plan Local d'urbanisme auprès de la Communauté de Communes : Vincent ECHASSERIEAU.

Parallèlement, Vincent ECHASSERIEAU a été élu Président de la Communauté de Communes Portes de Vassivière également pour une durée de 6 ans et désigné dans la foulée Conseiller syndical au PETR Monts et Barrages et membre de la commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) ; conseiller syndical au SYDED (syndicat en charge des politiques de déchets), membre suppléant du collège employeur auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.



LE CONSEIL A DÉCIDÉ

LE 23 JANVIER 2026

De vendre la Camion Nacelle au plus offrant soit au Garage MD BOULON pour 2 026,00 €.

De retenir le bureau d'études JLM INGENIERIE pour la maîtrise d'œuvre pour le changement de chaudière des bâtiments communaux avec une proposition de 6 580,00 € HT soit 7 896,00 € TTC.

D'installer un abri jouxtant le CHATIPI pour entreposer les croquettes.

De retenir le devis de l'entreprise BRACHET Cédric s'élevant à 1 663,03 € HT, soit 1 995,64 € TTC pour le changement de chauffe-eau dans les locaux municipaux.

LE 23 FEVRIER 2026

De ne pas modifier les Taux des Taxes Directes Locales 2026 et de notifier la décision aux services des Finances Publiques.

D'approuver le budget primitif 2026 qui s'équilibre en fonctionnement à 352 046,57 € et en investissement à 348 240,49 €. Les travaux, acquisitions et participations votés sont : - Voirie Forestière Vigne au Charbon - Voirie 2025 - Rénovation logement locatif - Enfouissement des réseaux à la Texonnière - Equipement et outillage 2026 - Travaux sur bâtiments municipaux - Chaufferie 2026 bâtiments municipaux - Aménagement du cimetière.

D'approuver le plan de financement pour les travaux de mise aux normes électriques sur bâtiments municipaux en sollicitant des subventions : Subvention du Département 30 % : 662,40 € - DETR 50 % : 1 104,00 € - Autofinancement : 441,60 € et de retenir les devis de Michael TESSIER pour un montant total de 2 649,60 € TTC.



LE 16 MAI 2026

De valider les comptes 2025 de la commune qui de clôture + 102 727.06 € ;

De retenir l'entreprise LEMAIRE pour remplacer la chaudière bois de la mairie (qui chauffe la salle polyvalente, la mairie, la médiathèque et trois logements) - D'en approuver le plan de financement s'élevant à 105 850.17 € dont 21 291.83 € d'autofinancement direct de la commune.

De souscrire un prêt de 6000 € à des conditions avantageuses grâce au Conseil départemental de la Haute-Vienne.

De désigner les élus municipaux dans les différentes commissions de la Communauté de Communes Portes de Vassivière.

D'attribuer 300 € de subvention à l'association des conciliateurs de justice de la Haute-Vienne reconnaissant le travail précieux effectué sur le terrain et au quotidien.

De maintenir les tarifs des transports scolaires à un montant identique pour soutenir le pouvoir d'achat des familles alors même que le service subit une augmentation de 2%.

D'adopter une motion contre les conséquences environnementales et sanitaires des épandages liés au projet d'installation d'une procherie à Royère de Vassivière, en proximité du lac de Vassivière.



"VIE ASSOCIATIVE"

LE FOYER RURAL SOIRÉE JEU DE SOCIÉTÉ

Le samedi 14 mars, à quelques jours du printemps, le Foyer Rural de Cheissoux a accueilli des joueurs à l'occasion de sa soirée « Jeux de société », dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Une nouvelle soirée sera organisée à l'automne.

Le Foyer Rural propose toujours des cours de généalogie ainsi que des cours de chant pour toutes les personnes intéressées.



L'ACCA ASEMBLÉE ANNUELLE

L'ACCA de Cheissoux a tenu son assemblée générale **le Samedi 6 Juin 2026** à la salle polyvalente.

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS BIENTÔT UN LOTO

Le 25 Mars dernier, les membres de l'association se sont retrouvés dans une ambiance conviviale autour d'un agréable déjeuner au restaurant SO'TEAS à Moissannes. Un moment chaleureux et apprécié de tous.

La prochaine date à retenir est **le Dimanche 28 Juin 2026 à 14h00** à la salle polyvalente pour un super loto. De nombreux lots seront à gagner dans une ambiance conviviale et festive. Venez nombreux !

ARTISANS D'ART : ASSOCIATION OUVRAGE JOURNÉE PORTES OUVERTES

"C'est véritablement utile, puisque c'est joli", disait le Petit Prince.

Pour la 4ème année consécutive, l'atelier Passage secret a ouvert ses portes, les 11 et 12 Avril 2026, grâce à l'association Ouvrages. Des artisans d'art ont présenté leurs savoir faire et leurs créations tout en étant disponibles pour échanger avec les visiteurs et faire des démonstrations. Étaient présents Hélène Joly (vannière), Isabelle Caillet et Olivier Gaussem (créations en carton), Marc Gianferrari (tourneur sur bois), Amandine Blanchet (tissage crochet), Thierry Vandendriessche (plumassier), Eloïse Chahinian-Chinodé (céramiste), Chloé Lefèvre (Reliure), Simone et compagnie (feutre). Animation musicale par Manivelle & P'tits Trou.





L'AUBRAIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association L'Aubraie a tenu son assemblée générale annuelle à Cheissoux le 11 avril en présence des maires de Cheissoux et de Champnétery. Une sortie au Bois de Percy à Villemonteix, a permis de participer au marquage d'arbres dans les parcelles de l'association sous la conduite de techniciens forestiers. Habitants passionnés de forêt, propriétaires forestiers, professionnels ont fait un bilan des réalisations 2025 avec la création d'une association de propriétaires forestiers permettant aux petits propriétaires de se regrouper pour mieux gérer leurs parcelles, accéder à des aides, des conseils, réaliser des travaux. En 2025 également a été créé le Groupement Forestier des Hauts Bois Limousins qui permet aux personnes s'intéressant à la forêt d'acheter des parts en devenant co-propriétaires de forêt achetées et gérées par le Groupement. L'association agit depuis sa création à Cheissoux en 2020 pour une gestion durable et raisonnable de nos forêts limousines afin de produire du bois de qualité tout en préservant l'emploi local, l'environnement et les paysages.

Si vous vous intéressez à la forêt, si vous souhaitez des conseils pour vos bois ou avez besoin d'informations : aubraie@aubraie.org

LA GUINGUETTE CHEZ Fafa et FRANKY

DEMONSTRATION DE TRACTEURS TONDEUSES DE COURSE

20 JUIN 2026

LA GUINGUETTE
Chez Fafa et Franky

Soirée
DJ
80, 90, 2000
SHOW
PYROTECHNIQUE

**1ère Démonstration de Tracteur
Tondeuse CROSS**

Parking 2 € Restauration et buvette sur place

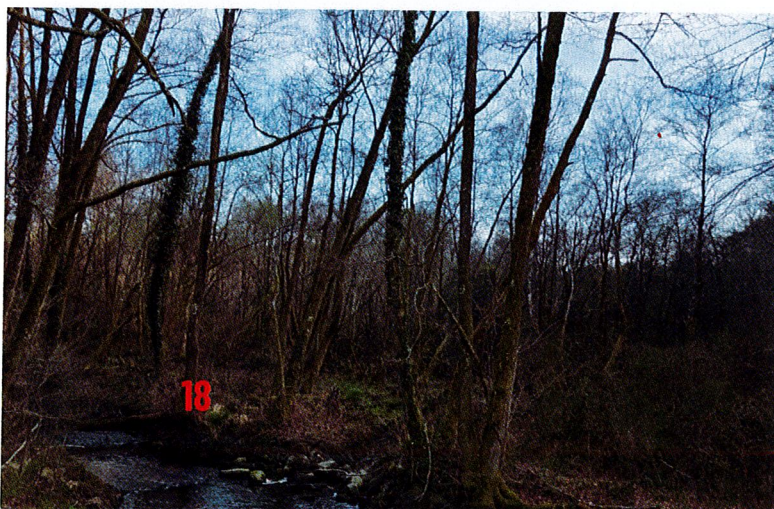
87460 CHEISSOUX
0689426426
frank.wieczorek@orange.fr

La Guinguette organise une course de tracteurs tondeuses **le Samedi 20 Juin 2026**. D'autres rendez-vous sont également prévus les **4 et 18 Juillet** ainsi que les **1^{er} et 22 Août**.

Les animations se dérouleront de 10h00 à minuit afin de respecter la tranquillité de tous tout en permettant aux participants et visiteurs de profiter pleinement de ces journées chaleureuses et animées.

APPEL À MANIFESTATION

CHEISSOUX N'A ACTUELLEMENT PLUS DE COMITÉ DES FÊTES SUITE À LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION. SI DES HABITANTS SONT INTERESSÉS POUR RELANCER UNE ASSOCIATION, MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE QUI SOUTIENDRA L'INITIATIVE.



" HISTORIQUE

HISTOIRES D'EAU

(LA SUITE...)

A l'achèvement des travaux d'adduction en 1955 il y a donc 70 logements raccordés. En 1962 est décidée l'extension sur Villetelle et on compte 90 abonnés en 1967.

La commune envisage l'extension à tous les écarts en 1975 : le Fondraud, les Combettes, la Combe, le Ridou, le Grand Pré, les Rennes , les Noches. Elle acquiert la parcelle du château d'eau ainsi qu'une autre proche du captage.

C'est en 1984 que commencent les problèmes d'approvisionnement. En juillet la Texonnière connaît plusieurs jours sans aucune goutte d'eau. En novembre, la DDA sollicitée demande une surveillance accrue du captage (débroussaillage, élagage, établissement d'un périmètre de protection).

Les années suivantes ne voient aucune amélioration. L'eau est coupée en été plusieurs heures par jours.



Une étude de la DDA en 1988 conclut à l'insuffisance du captage et du réservoir. Malgré cela, le conseil municipal donne son accord à l'alimentation du camping des Souais. Le captage est réalisé en 1991 sans véritable changement pour Villemonteix et la Texonnière. Le 2e réservoir est tombé dans l'oubli. En septembre 1995, le conseil décide de « travaux de renforcement du réseau » mais rien n'est fait si ce n'est repiquer sur la conduite de la Texonnière une conduite vers Barabant. Et en juillet 1996 il est toujours impossible de faire fonctionner un chauffe-eau à gaz ou de tirer de l'eau en haut du village si quelqu'un fait tourner en bas une machine à laver !

Quant au remplacement des conduites de 1957, il n'en est plus question. Ce n'est qu'en 2004 que les travaux se feront enfin sur Villemonteix et en 2023 sur la Texonnière alors que l'année 2022 aura été marquée par une pénurie durable nécessitant la distribution d'eau en bouteille.

" C'EST L'ÉTÉ



OU FAIRE DES LOISIRS NAUTIQUES À VASSIVIÈRE ?

CANOE KAYAK CLUB

Eymoutiers, Auphelle et Broussas

Location de canoës, kayaks, stand-up paddles. Animations, sorties et randonnées encadrées sur le lac de Vassivière, la Maulde, la Vienne. Initiation et perfectionnement. Sentiers Nautiques FFCK, parcours guidés en canoë, en kayak ou en paddle, en autonomie ou accompagnés.

Ouverture toute l'année - Renseignements au 06 75 61 15 81

ÉCOLE FRANÇAISE DE VOILE - NAUTIC CLUB LIMOUSIN

Vauveix

Location de dériveurs, catamarans, canoës, optimistes, pédalos, kayaks, planches à voile, paddles... Leçons, stages d'initiation ou de perfectionnement à toutes les pratiques de voiles.

Ouverture l'été et les week-ends en saison - Renseignements au 05 55 64 78 02 ou 07 87 92 56 94

Locations de bateaux

- *A Auphelle et Broussas - Mille Nautique - Renseignements au 05 55 02 19 97 ou 06 88 30 13 60*
- *A Vauveix - Elek Trop Choc - Renseignements au 06 79 02 09 92*
- *A Magrangeas - Nature Bateau - Renseignements au 06 24 76 76 85*

ET PLUS PRÈS

CLUB MOTONAUTIQUE DU LAC DE SAINT-HÉLÈNE à Bujaleuf - Lac de Ste hélène

Ski nautique, wakeboard, bouées, slalom et mini slalom, barre, bateau personnel.

Renseignements au 05 55 38 16 89

SUNSET BOAT LOCATION à Bujaleuf - Lac de Ste Hélène

Location de bateaux électriques sans permis.

Renseignements au 07 82 36 96 79

CAMPING DU LAC à Bujaleuf - Lac de Ste Hélène

Location de pédalos, stand-up paddles, canoës-kayaks.

Renseignements au 06 25 33 62 33



" C'EST L'ÉTÉ

A L'ASSAUT DES PLAGES...



PLAGE DU LAC DE SAINT-HÉLÈNE - Bujaleuf Petit bain et jeux pour enfants, terrains de pétanque et de volley-ball, pontons de pêche, tyrolienne enfants. Baignade surveillée.

PLAGE DU PLAN D'EAU DU MARTINEIX - Saint-Julien-le-Petit

Jeux pour enfants, plage ombragée, aire de pique-nique, poste de secours, accès aménagé pour personnes à mobilité réduite. Baignade surveillée.

PLAGE DE L'ÉTANG - Peyrat Le Château

Jeux, tables de pique nique, terrain multisports Baignade surveillée



OU DE LA BONNE CATE DE PÊCHE...

Carte annuelle "Personne majeure" ou "Interfédérale"

Pour ceux qui pratiquent leur loisir régulièrement valable sur tout le département pour 87 €.

Carte annuelle "Découverte -12 ans"

Parfaite pour découvrir le loisir pêche en famille ou dans les Ateliers Pêche Nature. Elle est valable toute l'année mais pour une seule ligne pour 8 €.

Carte annuelle "Personne mineure"

Cette carte, destinée aux adolescents de 12 à moins de 18 ans est valable toute l'année pour 27 €.

Carte "Hebdomadaire " ou carte "Vacances"

Cette année, c'est décidé, vous allez pêcher pendant vos vacances ! Cette carte, d'une validité de 7 jours consécutifs, vous permet de pêcher pendant une semaine, en 1ère ou en 2ème catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés pour 36,5 €.

Carte "Journalière"

Parfaite pour les emplois du temps chargés, ou pour les parties de pêche organisées à la dernière minute, cette carte permet de pêcher une journée pour 20 €.

La carte de pêche s'achète en ligne, ou mieux chez les commerçants locaux :

A Cheissoux :

- Camping Lous Suais

A Bujaleuf :

- Chez Chabretou,

- Bar "Le Créolia"

A Vassivière :

- La maison du Lac à Auphelle

A Peyrat le Château :

Quincaillerie : 36 rue Carnot



" PRATIQUE

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Quelques informations pour mieux comprendre votre première facture



🤔 Combien de factures vais-je recevoir ?

Les services eau potable et assainissement collectif sont **gérés séparément**, vous recevrez donc deux factures pour l'eau potable & deux factures pour l'assainissement collectif.

Chaque service édite **2 factures par an** :

- Une facture estimative (premier semestre)
- Une facture réelle, basée sur le relevé de compteur (deuxième semestre).

🏠 Comment payer ma facture ?

Tous les moyens de paiement sont possibles et sont **précisés au dos** de votre facture :

- TIP SEPA
- Virement bancaire
- Chèque
- Paiement en ligne via PayFIP
- Paiement par QR code (en espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé)
- **Prélèvement automatique** (envoyez simplement votre RIB par courrier ou mail pour mettre en place le mandat de prélèvement).

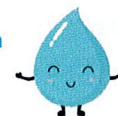
🆘 Besoin d'aide ou d'informations ?

📧 Par mail :

- eau potable : eaupotable@cc-portesdevassiviere.fr
- assainissement collectif : assainissementcollectif@cc-portesvassiviere.fr

📬 Par courrier : Communauté de communes des Portes de Vassivière – 5 rue de la Liberté – 87120 Eymoutiers.

La mensualisation
sera disponible
à partir de 2026 !



RANDONNÉE

UN PEU DE RESPECT

Certains chemins de randonnées de la commune souffrent de l'incivilité des promeneurs qui font faire le besoin de leurs animaux (sans ramasser), ou pire (en ramassant et en laissant le sac poubelle sur le chemin) ou pire encore leurs propres besoins (en laissant leur petit kleenex à côté). Faut-il vraiment faire un commentaire supplémentaire ?

ENCOMBRANTS

PAR LE MONDE ALLANT VERS...

Prochains ramassages des encombrants en porte à porte :

Les lundis 17 Août et 16 Novembre 2026

Il est impératif de donner la liste des objets (1 à 3 m³) que vous souhaitez voir collectés en appelant la Mairie avant le jeudi précédent ces dates.

TRANSPORTS SCOLAIRES

PENSEZ À VOUS INSCRIRE

Les inscriptions pour le transport scolaire vont bientôt ouvrir pour la rentrée 2026 / 2027. **A partir du 8 Juin et ce jusqu'au 19 Juillet 2026**, vous pourrez bénéficier de la gratuité des frais de dossier. Passé cette date, ils vous seront facturés 24€.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



le monde allant vers.



" A BIENTÔT

on est bien à cheissoux...

**LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ A SOUHAITÉ TRANSFORMER LA LETTRE DE CHEISSOUX POUR MIEUX INFORMER LES HABITANTS ET ÊTRE LE RELAI DES INIATIIVES LOCALES. DES REMARQUES, DES QUESTIONS, DES ENVIES CONSTRUCTIVES, ÉCRIVEZ NOUS SUR
MAIRIECHEISSOUX@WANADOO.FR
LE PROCHAIN NUMÉRO INITIERA NOTAMMENT UNE RUBRIQUE
"PORTRAIT" ...**

MERCI POUR VOTRE LECTURE.

" PRATIQUE



Vassi'Mobilité



COMMENT ÇA MARCHE?


- 1 Tu recherches un trajet ?
Ou tu disposes d'une voiture
pour covoiturer ?
- 2 Dépose tes trajets sur la
plateforme ! (je cherche
ou je propose)
- 3 Retrouve des personnes qui
souhaitent te véhiculer ou
des personnes qui cherchent
un véhicule

Ta plateforme
de mobilité
numérique et
gratuite

pour covoiturer sur le territoire
des Portes de Vassivière.

REJOINS-NOUS !

Inscris-toi et rends-toi à un
point d'arrêt Vassi pour ton
premier trajet !

 Des panneaux et un marquage au
sol indiquent les points d'arrêt.



SIMPLICITÉ
CONVIVIALITÉ
LIBERTÉ


PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


FRANCE
VERTE
Agri - Habitat - Accueillir

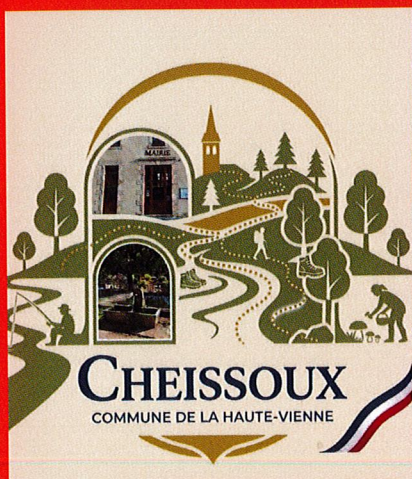

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière


avenir
MONTAGNES


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


an'ct
agence nationale
de la cohésion
des territoires

www.vassimobilite.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI AU VENDREDI : 8H30 À 12H30

SAMEDI : 10H30 À 12H30

2 ROUTE DE PEYRAT LE CHÂTEAU

05 55 69 50 54 - MAIRIECHEISSOUX@WANADOO.FR